

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Le 22 septembre 2015, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 17 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – SOLOHUB SABRINA –GUILLAUME LIONEL –MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES –COUSTALAT JEAN-PIERRE – VALETTE ANGELIQUE – MARTEAU FRANCK – CANIAC ALAIN – MONMART ALAIN – TAILLANDIER FRANCK

Etaient absents excusés :

VARECHARD RENE représenté par CANIAC ALAIN

Secrétaire de séance : SOLOHUB SABRINA

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Remboursement suite à sinistre – CM N° 77 347 22 09 2015 01

Le Conseil municipal accepte le remboursement d'assurance du Cabinet Brunet-Couture à Bray-sur-Seine, de 611.11 € pour le sinistre du 03 mai 2015 concernant l'éclairage et le panneau Rte Nationale.

Délibération prise à l'unanimité.

Subventions aux Associations – CM N° 77 347 22 09 2015 02

L'association « Les P'tits Ormois » a sollicité auprès de la commune une aide financière exceptionnelle, suite à une baisse de fréquentation (restauration scolaire et garderie). Le Conseil municipal vote une aide de 4 500 Euros à l'Association « Les P'tits Ormois»,. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2015.

Délibération prise : POUR : 14 ABST : 01

Le Conseil vote la subvention de 500 € à L'association Ormoise de Pêche l'Etang du chêne.

Monsieur GUILLAUME, étant Président, ne peut prendre part au vote.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2015.

Votant 14 - POUR 14

Décisions modificatives budgétaires Commune – CM N° 77 347 22 09 2015 03

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Régularisation Emprunt

Investissement – dépenses : 21 - 2182 - 0.12 €

Investissement - dépenses : 16 - 1641 + 0.12 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Reversement de la taxe des Ordures Ménagères

Fonctionnement – dépenses : 011 – 61524 - 17 000 €

Fonctionnement – dépenses : 65 – 6554 - 105 000 €

Fonctionnement – dépenses : 014 – 7398 + 122 000€

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Fonctionnement – dépenses : 011 – 61524	- 4 500 €
Fonctionnement – dépenses : 65 – 6574	+ 4 500 €

Transformation du POS en PLU – CM N° 77 347 22 09 2015 04

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) a été publiée au Journal officiel du mercredi 26 mars 2014.

Son article 135 précise que les plans d'occupation des sols (POS) qui n'ont pas été mis en forme de plan local d'urbanisme, au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date avec application automatique des règles générales d'urbanisme (soit celles de l'article L 111-1 du code de l'urbanisme).

Toutefois, lorsqu'une procédure de révision du POS a été engagée avant le 31 décembre 2015, cette procédure peut être menée à terme en application des articles L 123-1 et suivants, dans leur rédaction en vigueur avant la publication de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, sous réserve d'être achevée au plus tard trois ans à compter de la publication de cette même loi (article L. 123-19 du code de l'urbanisme).

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est important de lancer cette procédure avant le 31 décembre 2015 afin de ne pas revenir au RNU (Réglementation Nationale d'Urbanisme).

DEMANDE au Conseil Municipal de prendre la décision d'engager la révision du POS en PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- PREND l'engagement d'une procédure de révision du POS en PLU dans le cadre d'un regroupement intercommunal avec les communes d'EVERLY et de SAINT SAUVEUR LES BRAY
- DEFINIT les modalités de concertation :
 - Une réunion de travail en commun de lancement pour les 3 communes
 - Affichage de la délibération
 - Mise à disposition du public d'un registre
- CHARGE Monsieur le Maire de contacter un bureau d'étude afin de planifier le déroulement de cette révision.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'élaboration du dossier.

Délibération prise à l'unanimité

Délimitation du périmètre du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) – CM N° 77 347 22 09 2015 05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un AVIS FAVORABLE au projet de délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée –Voulzie (SDAGE).

Délibération prise : POUR 13 ABST 02

Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente à la communauté de Communes Bassée Montois – CM N° 77 347 22 09 2015 06

La Commune des Ormes met à disposition de la Communauté de communes, la salle polyvalente pour les ateliers au profit du relais des assistantes maternelles, à partir du mois de novembre 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil une convention de mise à disposition de la salle polyvalente à titre gratuit à la Communauté de Communes Bassée-Montois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention.

Délibération prise à l'unanimité.

Convention pour l'installation d'un piézomètre sur une parcelle communale - CM N° 77 347 22 09 2015 07

Dans le cadre du projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, il est nécessaire de mettre en place un piézomètre et d'en assurer le suivi, afin d'analyser les niveaux des nappes et cours d'eau de la Seine. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le principe et autorise le Maire à signer la convention amiable d'occupation temporaire avec VNF (Voies Navigables de France) et Hydrogéotechnique Est.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 19 05 2015 08

♦ Monsieur MAURY donne les informations suivantes :

- Remerciements de la famille de Jean-Luc BOISSY suite à son décès.
- L'EHPAD a fait appel à un concours d'architectes (70 architectes inscrits) pour le projet de rénovation/extension de la Maison de Retraite. 4 projets ont été retenus.
- Inauguration de la boulangerie le 14 octobre 2015.
- Dépôt du dossier AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

♦ Monsieur PIONNIER informe l'assemblée des travaux en cours et à venir :

- Réfection de la toiture appartement-magasin
- Travaux rue du cercle et rue basse début octobre
- Réfection de l'éclairage du hangar communal terminée
- Vérification et réparation du chauffage (4 300 € HT)
- Le mur nord du cimetière sera refait d'ici la fin de l'année
- Contact avec la SNCF pour fin des travaux sur le fossé d'assainissement
- En ce qui concerne la protection du captage de notre approvisionnement en eau, nous avons désigné, avec l'aide du Département et un cabinet en charge de l'étude afin de déterminer les travaux éventuels à entreprendre. Les études, ainsi que les travaux, seront subventionnés à hauteur de 80 % : 30 % par le Département et 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Une demande de subvention est en cours d'établissement pour la pose de deux dos d'âne : un grande rue de Couture et un autre à la Résidence des Ormes

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H30.